

Département de Psychologie

L1 :

- Suppression des EC 13.2. Méthodes d'expression Français et 23.2 Méthodes d'expression avec réaffectation des 2 ECTS de l'EC 13.2 (qui disparaît) aux EC 14.4 (socio) et 14.5 (philo) qui passent ainsi tous deux de 2 à 3 ECTS et réaffectation de l'ECTS de l'EC 23.2 (qui disparaît) à l'anglais (EC 23.1) qui passe ainsi de 3 à 4 ECTS.

La nature même du dispositif pose un problème, à savoir un traitement différent selon les étudiants : certains assistent au TD et d'autres pas (selon le résultat au test initial) alors que l'EC est dans la maquette et qu'ils n'ont pas demandé de validation d'acquis.

Avis : Le département de Psychologie propose la suppression du cours de méthode d'expression en français. Ce cours s'inscrivait dans les recommandations de la lettre de cadrage, préparatoire au travail des maquettes de formation. Il était recommandé de prévoir des parcours aidés pour les étudiants en difficulté dans la logique du Plan Réussite en licence.

Un bilan d'évaluation de cet enseignement paraît, avant toute suppression, nécessaire. En cas de suppression, les crédits ECTS sont attribués aux enseignements de sociologie et de philosophie en S1 et en anglais en S2. L'économie en terme de charge de cours, au regard des effectifs actuels, est de 190 heures TD. La baisse du volume étudiant est de 30 heures en L1.

- Passage au premier semestre de l'actuel EC 21.4 Histoire et épistémologie de la psychologie afin de rétablir plus d'équilibre entre S1 et S2
- Répartition sur les semestres 1 et 2 de l'actuel EC 14.2 Enseignants Référents. Répartition proposée : 5h au S1 et 5h au S2

Avis : RAS

- Changement de l'actuel intitulé de l'EC 21.2 "Psychologie du développement : Méthodologie de l'évaluation du développement de l'enfant et de l'adolescent." pour le remplacer par EC 21.2 : "Psychologie du développement"

Avis : RAS

Avis du conseil d'UFR du 20 mars 2014 : favorable sauf réserve d'apporter un bilan et un justificatif de la suppression des cours de français.

Modifications de la maquette proposées par la Mention Master de psychologie

Argumentaires de la mention Master de Psychologie

Les difficultés rencontrées en Master 1 sont connues : étudiants actuellement plus nombreux à faire leur M1 en deux années qu'en une seule (voire statistiques de Bilan M1 2012-13), plus de vécus de pénibilité du mémoire et de difficulté à trouver des lieux de stages, etc. Par ailleurs il apparaît que ces difficultés ne sont pas uniquement liées à l'organisation du M1, mais également à celles du calendrier (plus court et plus « dense ») et des contraintes externes.

Nous rappellerons que le mémoire de M1 est un moment clé dans le processus de formation des étudiants, au même titre que les cours et que le stage. La Mention Master a souhaité le revaloriser et lui donner plus d'importance en cohérence avec les textes d'orientation du Ministère de l'Enseignement supérieur repris par notre Université.

En conséquence, la Mention a voté la suppression de l'« aide à l'orientation » remplacé par le MOBIL (6h ou plus précisément 1h30 CM, coefficient 1 et 4h30 TD – 1 crédit ECTS en S7) et des deux UE d'Ouverture (20h CM par semestre, coefficient 1 et 3 crédits ECTS en S7 et en S8). Il est également proposé une modification du volume horaire sur l'UE 83.5 avec une baisse de 4 heures des heures CM et une augmentation de 4 heures des heures TD.

Le transfert de ces heures (102,8 heures équivalent-TD) portera :

- (1) sur l'enseignement de l'anglais en Master 1 pour 4 h de plus en S7 et S8 (portant le volume horaire de 12 à 16h TD par semestre, sans modification des crédits ECTS et coefficient) et sans changement dans les modalités de contrôle ;
- (2) sur le « Séminaire de recherche » (actuellement 18 h TD en S7 et S8, 0 crédit ECTS en S7 et 4 crédits ECTS et un coefficient 3 en S8) qui prendra une nouvelle dénomination : « TER (travail de fin d'études et de recherche) » avec 47h TD par semestre (qui intègrent les 18 heures TD de la maquette actuelle), 4 crédits ECTS en S7 et 7 ECTS en S8, sans modification du coefficient en S8).

Avis : La suppression de l'aide à l'orientation (6 heures en volume étudiant et – 24,75 en charges d'enseignement) et la suppression des UE d'ouverture (- 40 heures en volume étudiant – coût nul en terme de charge d'enseignement) sont cohérents avec le constat affiché sur le fonctionnement du Master 1.

L'augmentation du volume horaire en anglais est également cohérente avec la politique de l'établissement dans le développement de la certification en langue et du niveau d'exigence demandée. Les heures de cours passent donc de 12 heures par semestre à 18 heures soit une augmentation des charges de cours de 72 heures TD.

Sur ces premières modifications, le volume heure/étudiant baisse de 40 heures mais les charges d'enseignement augmentent de 51,25 heures TD.

Concernant l'évolution de l'option 83.5, la charge d'enseignement augmente de 2 heures TD.

Au sujet de la transformation du séminaire de recherche en travail de fin d'études et de recherche(TER), il faut constater qu'à l'heure actuelle, aucune charge d'enseignement n'est

utilisée, aucun cours n'est placé (une salle, un enseignant, une groupe d'étudiant). Il est donc nécessaire d'avoir des précisions sur les modalités d'encadrement de l'existant et du projet futur et de la relation pédagogique entre ce séminaire et les UE optionnelles. Par ailleurs, au regard du coût supposé des séminaires (174 heures en sus) et du potentiel enseignant du département, il sera difficile à mettre en place sans affaiblir encore un peu plus le taux d'encadrement.

Avis du conseil d'UFR du 20 mars 2014 : favorable pour la 1^{ère} partie du projet. La mise en place du TER nécessite une réflexion et une prise en charge dans la cadre du référentiel d'activité des enseignants-chercheurs.

Département de sociologie – Licence

Après deux ans de fonctionnement où le cours d'audiovisuel était devenu optionnel (UE 3.3 et UE 4.3), il est proposé de le rendre obligatoire en S3 et de supprimer l'autre cours optionnel qui sera proposé en S4. Le cours d'audiovisuel passerait de 20 heures TD à 6 heures CM et 12 heures TP. En S4, on passerait de deux cours optionnels à trois cours optionnels.

Avis : Le volume horaire étudiant n'évolue pas. Au regard des effectifs actuels et fonction du statut des intervenants (CC ou titulaire), le coût peut varier entre +17 heures TD à -20 heures TD. L'ouverture des trois options (audiovisuel, ethnomusicologie et cartographie) reste conditionnée au nombre d'étudiants (20 minimum).

Avis du conseil d'UFR du 20 mars 2014 : favorable.

Département d'histoire – Master Recherche

Au sein de l'UE Méthodologie historiques, il est proposé de faire passer l'enseignement de 24 heures à 36 heures horaire étudiant, de créer trois EP : EP1 : méthodologie pratique : comment fait-on un mémoire de recherche ? (6 TD), EP 2 : histoire des méthodes historiques (18 TD), EP 3 : méthodologie spécifique (12 TD) - une période selon le sujet de recherche. Les deux premières EP permettent d'apporter un socle, une méthodologie commune aux différentes périodes, la 3^{ème} EP étant choisie par l'étudiant en fonction du sujet de son mémoire de recherche.

Avis : Cette proposition participe à une plus grande clarté dans les attendus de cette UE. D'un point de vue du volume horaire étudiant, il y a une augmentation de 12 heures. Les charges d'enseignement passent de 96 heures TD à 72 heures TD.

Avis du conseil d'UFR du 20 mars 2014 : favorable.

Département d'histoire – Master Histoire et culture de l'alimentation

Avis : L'architecture du projet avait déjà été présentée au conseil d'UFR. Il s'agit d'une présentation de l'organisation pédagogique et des MCC.

Avis du conseil d'UFR du 20 mars 2014 : favorable.

Département de Musique et musicologie

Modifications en L1

Les modifications demandées ne créent aucun besoin supplémentaire mais sont seulement un aménagement pédagogique dans la distribution horaire des enseignements. Cet aménagement est demandé pour répondre au mieux à la diversité des profils et des niveaux des étudiants arrivant en L1 : des niveaux trop disparates sur le plan technique (« Formation musicale ») ne permettent pas de commencer des enseignements plus techniques encore (« Ecriture »). L'accent est donc mis par le département sur la remise à niveau sur les fondamentaux indispensables (création d'un cours supplémentaire en UE 14), les cours d'Ecriture (UE 15) étant supprimés, reportés en fin de parcours (S6). Le cours d'Ecriture TD en S2 devient TP (meilleur encadrement pour un démarrage d'une matière importante). Le département met donc en oeuvre dans cet aménagement des dispositifs innovants permettant a priori de mieux encadrer et faire réussir les étudiants arrivant en L1, niveau sur lequel le département met l'accent.

L1 - S1 Parcours « Musique et Musicologie »

UE 15 - Ecriture (18h TD) - Suppression (ces 18 sont reportées en L3. Cf. ci-dessous)

UE 15 - Harmonie au clavier (12h TP) - Suppression

UE 14 - Mus. & Sc. Humaines 1 (18h CM) - Remplacement du contenu par « Méthodologie 2 : préparation à l'Ecriture » (18h TD)

L1 - S2 Parcours « Musique et Musicologie »

UE 26 - Ecriture : les 18h TD deviennent 18h TP

L3 - S6 Parcours « Musique et Musicologie »

UE 65 - Création d'un cours « Ecriture et arrangement » (18h TD)

Modifications pour le Parcours « Jazz & Musiques actuelles »

A la demande des étudiants de ce parcours, les cours d'Ecriture du parcours « Musique et Musicologie » sont également intégrés dans ce parcours. Si les étudiants du parcours « Jazz et Musiques actuelles » ont une pratique spécifique de l'Ecriture (grille de jazz) mais cette pratique ne correspond pas à celle qui leur sera demandée au cas où en fin de L3, ils opteraient pour un Master MEEF. Dans un souci d'aménager toutes les passerelles d'orientation professionnelle, la modification suivante est demandée

Les cours « Ecriture » du parcours « Musique et Musicologie » sont inclus aussi dans le parcours « Jazz & Musiques actuelles »

L1-S2 UE 26 Pratiques de la musique Ajout de 18h TP Ecriture dans la grille de cours

L2 - S3 & S4 UE 34 et UE 44 : Ecriture proposée en option (Ethnomusicologie OU Ecriture) même volume horaire de 18h

L3 -S5 UE 54 : Ecriture proposée en option (Ethnomusicologie OU Ecriture) même volume horaire de 18h

L3 -S6 UE 65: Ajout de 18h « Ecriture »

LICENCE DE MUSICOLOGIE
MODIFICATIONS DE MAQUETTE

L1-S1			
Parcours Musique et Musicologie	coef	ECTS	
UE 14 - Parcours	2	4	
Méthodologie 2 : préparation à l'Ecriture	1	2	18 h TD (au lieu de 18 h CM)
Technique et commentaire d'écoute 1	1	2	12h TD

NB : - 9 heures en charges

L1- S1			
Parcours Musique et Musicologie			
UE 15 - Techniques de la musique	3	8	
Formation musicale	2	4 (+1)	18h TD
Technique clavier	1	2 (+1)	12h TP
Technique vocale	1	2 (+1)	12h TP

NB : -30 heures Etudiant et – 144 heures TD en charges

L1- S2			
Parcours Jazz & Musiques actuelles			
UE 26 - Techniques de la musique	4	7	
Formation musicale	1	2 (-1)	18h TD
Harmonie-Réalisation de grilles 2	2	3 (-2)	12h TP(-24)
Ecriture	1	2 (nx)	18h TP (+18)

NB : - 6 heures en Vo étudiant et – 4 heures en charges

L3-S6			
Parcours Musique et Musicologie			
UE 65 - Techniques de la musique	3	8	
Formation musicale	2	2	18h TD
Ecriture	2	1 (-1)	18h TD
Arrangement MAO	2	2	18h TD
Ecriture et arrangement	2	1 (nx)	18h TD
Harmonie au clavier	1	1	12h TP
Technique vocale	1	1	12h TP

NB : + 18 en heures étudiants et + 18 en heures TD en charges

L3-S6			
Parcours Jazz & Musiques actuelles			
UE 65 - Techniques de la musique	3	8	
Formation musicale	1	1 (-1)	18h TD
Projet scénique	2	4	18h TD
Arrangement	2	2	24h TD
Ecriture	1	1 (+1)	18h TD

NB : + 18 en heures étudiants et + 18 en heures TD en charges

Avis : Ces ajustements sont réalisés un an après la mise en place des nouvelles maquettes au département de musique et musicologie et répondent aux attentes des étudiants et de l'équipe pédagogique pour alléger en 1^{ère} un volume étudiant très élevé et préparer à la professionnalisation en L3 (préparation au concours notamment). Le volume horaire étudiant baisse de 21 heures dans le parcours Musique et de 27 heures dans le parcours Jazz. Les charges d'enseignement baissent de 112 heures TD.

Avis du conseil d'UFR du 20 mars 2014 : favorable.

Départements de Philosophie

Il s'agit d'augmenter la partie des enseignements du tronc commun aux deux parcours en intégrant les UE 94 et 95. Les crédits ECTS et les coefficients sont donc harmonisés.

Avis du conseil d'UFR du 20 mars 2014 : favorable.

Département d'histoire de l'art

Licence d'histoire de l'art

En raison de l'aménagement du service d'enseignement de l'un de nos collègues (mi-temps thérapeutique), le département d'histoire de l'art souhaite effectuer un changement dans la maquette des S3 et S4 à partir de la rentrée prochaine. Il s'agit d'une simple inversion d'UE d'un semestre à l'autre n'entraînant aucun changement de volume horaire ni d'équilibre dans les enseignements :

Il est donc demandé que l'EP 33 de l'UE2 Archéologie dispensé au S3 soit désormais proposé dans l'UE 43 du S4 et que l'EP 2 de l'UE 43 Histoire du patrimoine régional soit dispensé au S3. Le volume horaire de 24 heures CM demeure inchangé pour ces deux UE.

Avis du conseil d'UFR du 20 mars 2014 : favorable.

Master Histoire de l'art

Deux modifications dans la maquette d'enseignement du Master Histoire de l'Art sont proposées, à la suite du Conseil de Perfectionnement, qui s'est tenu le 10 janvier 2014.

La première concerne l'extension, au second semestre du M2, de l'enseignement de français de l'option 2 (Concours de la conservation du patrimoine et de la documentation). Cette demande est issue des étudiants, qui préparent les concours sur l'année entière mais ne bénéficient d'un encadrement de leur préparation qu'au premier semestre. Cette disposition résultait de la mutualisation des enseignements entre le M1 et le M2, impossible à maintenir au second semestre puisque les étudiants de M1 sont en stage. Or il est dommage que des étudiants très motivés par la préparation aux concours (et ils en font la preuve par cette demande) et entraînés dans un rythme de travail soutenu, ne soient plus encadrés au second semestre. Nous proposons donc de créer 6 h CM de français (dissertation, note de synthèse) au second semestre, à l'attention des M2, avec la possibilité pour les M1 (qui en stage ne pourront pas suivre l'enseignement) de rendre les travaux à l'enseignant.

Le second point concerne la journée d'étude des M2 (UE8.1.1). Cet enseignement permet aux étudiants de M2 de présenter leur dossier de recherche effectué en M1, en soulignant les aspects méthodologiques, devant un public constitué par les M1 et les L3 (dans le cadre du MOBIL) d'histoire de l'art. Les aspects positifs de cette UE sont nombreux : pour les M2 de revenir avec une plus grande maturité sur l'expérience de leur dossier de recherche et d'en présenter les résultats et les moyens d'y parvenir ; pour les M1 d'apprécier à la fin du premier semestre en quoi consiste un dossier de

recherche, à travers des exemples nombreux et variés ; pour les L3 de commencer à projeter leur orientation professionnelle et d'appréhender le volet recherche du Master Histoire de l'Art de Tours. Pour mettre en évidence les aspects méthodologiques des travaux présentés par les étudiants de M2, deux modérateurs, parmi les enseignants du département d'histoire de l'art, assistent le responsable de cet enseignement. Ce travail très précieux -dont l'intérêt a aussi été souligné par les étudiants au Conseil de perfectionnement- n'a pu être rétribué lors des deux dernières années. Nous demandons de pouvoir attribuer l'équivalent d'1h CM pour chacun de ces modérateurs des deux demi-journées.

Avis du conseil d'UFR du 20 mars 2014 : favorable. Concernant la demande du suivi des journées d'études, celle-ci sera à intégrer dans le référentiel des tâches.